

047-214702136-20261012-86_2026-DE
Reçu le 21/10/2026**REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAS**Séance du 12 octobre 2026**

Nombre de conseillers : 15		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
06 octobre 2026

Date de publication

21 OCT. 2026**DELIBERATION**
N° 86 -2026**OBJET : OPAH FACADES**

Attribution de subvention

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUSQUIER, Maire.

PRESENTS : Philippe BOUSQUIER, Christiane BERTEAU, Jean-Pierre BRACQUEMART, Michel CORRADINI, Joël LABAT, Françoise LACOMBE, Gérard MALAURE, Charles MERLY, Catherine MOULIN, Christian PECOURNEAU, Patricia POTHIER, Soumaya ZINE.

ABSENTS excusés : Sonia BENASSY, Carole CAUBET, Laurent FLORENTIN,

Pouvoir : M. Laurent FLORENTIN donne pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER, Mme Sonia BENASSY donne pouvoir à Mme Christiane BERTEAU,

Secrétaire de séance : Christiane BERTEAU

~~~~~

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n°2012206-0001 du 24 juillet 2012, la commune de Prayssas est classée sur la liste des villes autorisées à imposer le ravalement des façades des immeubles.

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 2023, décidant de renouveler le dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades initié par la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, avec un objectif de 20 façades sur 5 ans, et fixant les modalités de participation financières pour accompagner les administrés.

**Vu** la délibération en date du 18 décembre 2023 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour le ravalement des façades

**Vu** L'arrêté municipal n°2024-02 fixant le périmètre d'application de cette mesure

Considérant le dossier de ravalement de façades transmis par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour le dossier de la SCI Château de Moncuquet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Par 14 voix Pour (dont 2 pouvoirs), 0 voix Contre et 0 Abstention**

**ATTRIBUE** une aide à la SCI Château de Moncuquet d'un montant de 1 000 € pour une façade du bâtiment situé 1 rue Royale

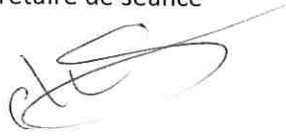
**PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2026

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Maire,

  
Philippe BOUSQUIER

Le secrétaire de séance

  
Christiane BERTEAU